à 1 fr. 50 centimes de 27 centimes, mais ils seraient les vaches 150 et 151 du projet initial.

M. Grosbeaudant que les expériences faites pendant le Kulturkampf empêchent son parti de voter une loi aussi élastique sans des garanties, surtout en ce qui concerne le Conseil fédéral, sans tenir compte du vote du Reichstag, maintient les lois bannissant les jé-

L'AFFAIRE JONIAUX

L'accusation de triple assassinat

devant la Cour d'assises d'Anvers

De nos envoyés spéciaux, par télégraphe et par téléphone

AUDIENCE DU MERCREDI

Beaucoup plus de monde aujourd'hui dans la salle des Pas-Perdus et groupes assez plus nombreux dans les conversations desquels le nom de Mme Joniaux revient souvent. Le prétoire réservé au public est comble; les spectateurs debout, pressés, serrés en rangs d'oignons, sont exhortés au calme par l'huissier qui les rappelle à leur devoir paternel. Plus de monde aussi dans l'enceinte des avocats.

Mme Joniaux est introduite à 10 heures 30. Elle paraît abattue; le teint est terreux, les yeux enfoncés dans l'orbite. Même toque, même toilette, sauf que la voilette ayant été relevée, l'œil de la photographie apparaît. Un intérieur.

M. le président lui dit qu'il l'autorise à s'asseoir dans le cas où elle se sentirait faiblir au cours de l'interrogatoire.

La reprise de l'interrogatoire

La dette sacrée

Le président détaille le chiffre des dettes contractées par Léonie et qui se monteraient à 90,165 francs (soit 3662).

L'accusée. Ces dettes n'étaient pas toutes exigibles.

Il invite-t-on prévoir les futures beaux-parents de votre fille que celle-ci n'avait point de fortune ?

R. Oui, je leur ai dit qu'elle n'avait qu'une pension de 75 francs par mois.

D. Et les frais de la noce ?

R. Je n'ai, étais pas responsable, Mme Fernand dit venir en aide à sa petite fille.

D. Est-ce que l'on n'a jugé admettre quelle petite-fille du général Ablay, la fille du directeur Joniaux se marit sans noce ?

R. Mon fils, actuellement le président, le nouveau par l'orgueil aussi loin que cet d'ailleurs tout arrive ; je suis bien ici, aujourd'hui.

L'assurance Léonie Ablay

D. Vous avez assuré à cette époque votre nièce Léonie ?

R. Oui, j'ai assuré cette nièce, avec mon consentement, dans un but absolument honnête et louable. (S'adressant au jury) Quand mon mari est mort, en octobre 1890, elle a dit qu'elle avait une dette de 30,000 fr. dont mon mari Emile avait seule le secret. Nous avons cherché le moyen, Léonie et moi, de payer cette dette et pour cela que l'assurance a été contractée. Mes sœurs longtemps alors d'une pension de 200 fr. par mois que je leur faisais, et une pension de 200 fr. que je faisais à Charles et d'un traitement de 1.800 fr. chez M. Bède, où l'une de mes sœurs était ouvrière.

Je ne sais dit qu'il était juste de me rembourser des sacrifices que je faisais depuis 1870 en leur payant cette pension et de m'en rembourser le capital sous la forme d'une assurance. Je voyais vivre vis-à-vis de mes sœurs à payer les primes de cette assurance, pour qu'en cas de prédécès, le service des primes fût réglé d'avance payé par Jeanne Faber, la vendeuse de l'assurance primitive à la majoré d'une somme de 30.000 fr. destinée à l'indemniser éventuellement de ses sacrifices. Mais, comme Emilie renonçait à sa part de pension, une somme de 10.000 francs a été en sa faveur ajoutée à l'assurance.

Après le décès de Léonie, les 30.000 francs de dettes ont été acquittés à son stabilisée, mais, et malgré le vœu de mon 40.000 francs dont j'ai employé 30.000 francs au payement de la dette sacrée.

D. Vos sœurs ont renoncé à la pension de 30.000 fr. que vous leur faisiez. Votre intérêt personnel n'apparaît guère en dehors de l'hypothèse de la mort de Léonie ?

R. Nullement, cette idée ne m'est jamais venue.

D. Vous devez toucher 900,000 fr., cela vaut bien que vous vous fassiez payer la noce et le mobilier de votre fille ?

R. C'est possible. Il resterait à prouver que j'ai employé ma noce.

D. Mais vous vous êtes pour pouvoir rétablir.

R. Comment empêcherai-une poison ?

D. Cette dette sacrée, vous en ignoriez la nature ?

R. Ma nièce a gardé son secret jusque dans la tombe.

D. Il y a bien des dettes sacrées dans votre existence. Votre famille, qui est si honorable, n'aurait-elle, à vous entendre, bien souvent compromise ?

R. Vous constatera qu'un moins j'ai fait tout ce que je pouvais pour l'honneur de ma famille. Mais si votre fille mourait avant Jean Faber, vous avez un moins 30.000 fr. de moins.

D. Mais si votre fille mourait, cela diminuait vos charges à la succession de Mme Faber.

L'accusée. Mais, cela diminuait vos charges à la succession de Mme Faber.

D. Pourquoi était-il nécessaire qu'elle les ignorât ?

R. Mais, vous dire M. à cette fille, ne m'a pas pas pas simple d'esprit ?

R. Non.

Mme Joniaux en larmes

D. Ne lui demandiez pas des sûretés comme vous en avez demandé ?

R. Non, je ne lui ai pas demandé.

D. Vous l'aimiez beaucoup ?

R. Oui, elle n'était heureuse que chez moi.

D. Les hommes étaient-ils amoureux ?

R. Oui, elle n'était heureuse que chez moi.

D. Les hommes étaient-ils amoureux ? Mme Joniaux en larmes, sanglotant, sanglote, et demande à expliquer ses réponses.

D. M. Bède a-t-il expliqué son avis sur Mlle Léonie ? Mme Joniaux elle avait l'air d'un enfant.

D. Mme Joniaux en larmes ? Mme Joniaux en larmes ? Mme Joniaux en larmes ?

R. Parce que le voulais pas lui faire la confiance de la faire entrer. La mémoire de sa mère ne devait pas être sacrifiée.

D. Vous dédiez-vous de M. Bède ?

R. M. Bède est un bon homme.

D. J'admets que vous ayez voulu cacher la dette sacrée.

R. Non, pas : « cacher », mais « garder entre nous ».

D. Vous avez dit que cette dette était une tare pour votre mère.

R. Jamais je ne me suis servie de cette expression.

D. Je comprends que vous avez voulu cacher la cause de la dette. Mais pourquoi avez vous caché la dette elle-même ?

R. Je n'avais de comptes à rendre à personne.

D. Pourquoi avez-vous caché l'assurance à votre famille ?

R. Pour la même raison.

D. Et à M. Joniaux !

R. Il ne s'occupait pas de cet compte.

D. S'il était en cro re certaines témoins, Emilie n'aurait connu l'assurance qu'après la mort de Léonie.

R. J'ai heureusement des témoins qui prouveront le contraire.

D. Votre frère Alfred Ablay ne l'a su qu'après la mort ?

R. Oui.

Les achats de morphine

D. Est-ce pour vous que, le 3 janvier, vous avez acheté de la morphine ?

R. Je ne prenais pas de morphine à ce moment.

D. Pourquoi avez-vous caché au juge d'instruction que vous aviez acheté de la morphine ?

R. Mais, parce que j'en ai pas acheté !

D. Le 8 janvier, vous achetez de nouveau de la morphine ?

R. Non ! J'ignorais même que la recette qu'on m'a présentée à l'instruction soit dite prescrite.

D. Le 22 janvier, vous faites rectifier la police d'Emile et vous prenez la Compagnie de la revoyer chez vous. C'est tout naturel.

R. Léonie était chez moi.

D. C'est pour cela aussi que vous avez écrit que l'on fît toucher la prime chez vous ?

R. Oui.

D. Le 25 janvier, vous écrivez à la Bâloise que Léonie était chez vous pour trois ou quatre semaines, vous prier l'agent de passer chez vous. Vous vous êtes occupée très activement de l'assurance ?

R. Oui, les premiers étaient très activités à la *Bâloise* et à la *Néerlandaise*.

D. Combien avez-vous touché après la mort de Léonie ?

R. Rien

D. Vous avez touché 70.000 fr.

R. Non. *Pas* payé la dette sacrée et me dite touché le reste.

D. Avant la mort de Léonie, vous aviez été fort en peine de payer les primes ?

R. Pas plus que quand je payais la pension à mes sœurs.

D. Ne vous efforciez-vous pas de diminuer la somme que vous deviez leur payer ? Ne cherchiez-vous pas à payer le moins possible tout le monde (Rires).

Nouvelle crise de l'accusée

Bientôt, enveloppée par le président, Mme Joniaux a tout à coup une crise nouvelle : une grande larme jaillit de ses yeux. Elle dit d'une voix faible : Je vous demande pardon si je suis un peu énervée.

Puis, tout de suite, ses larmes sèchées, elle se remet à répondre à la réponse.

D. L'assurance à terme limité ne se contracte jamais pour garantir une dette ?

R. Je n'en sais rien, je ne connais pas ces détails.

D. Vous êtes beaucoup plus forte que moi sur les assurances. Vous avez compté sur la mort de Léonie pour payer la dette de votre mère.

R. Je ne vous pas répondre ; je n'ai pas spéculé sur la mort de ma sœur.

D. Alors, cette opération n'avait pas de sens.

Le docteur Ruelle appelé près de Léonie ne vous a-t-il pas demandé des renseignements ?

R. Oui.

D. N'aurait-elle pas un peu de la table ?

R. Oui. Le docteur a diagnostiqué un embarras gastrique. Pas de doute (C'est une attaque d'influenza. Si ne m'a relevait d'une attaque d'influenza et avait, chez moi, partage la veille son lit avec Léonie, qui en ressentit alors les premières atteintes.

Encore la morphine

D. C'est vous qui avez saigné Léonie ?

R. Oui.

D. Connaissez-vous les effets de la morphine ?

R. Je n'ai jamais fait d'études sur les toxiques.

D. Avez-vous pris de la morphine vous-même ?

R. Oui, autrefois, mais plus depuis 1883.

D. Savez-vous que la morphine provoque des embarras gastriques ?

R. Non.

D. Et qu'à plus forte dose elle provoque des nausées, des vomissements, du délire, un état comateux et la mort ?

R. Non.

D. Si à ce moment une personne avait dit au docteur Ruelle que vous étiez en train d'empoisonner votre beau-frère, croyez-vous qu'il l'eût tué ?

R. Je pense qu'il ne l'aurait pas osé.

D. Le procureur du Roi n'a pas voulu y croire.

R. Il n'a pas voulu y croire ? Il a eu bien raison !

La mort de Léonie Ablay

Les déclarations du docteur Ruelle

D. Quand Léonie est-elle en première convulsion ?

R. Depuis qu'elle avait reçu la visite du docteur, elle était très souffrante. Elle est en suite des moments de délire, et à la servante qu'elle est enquête d'elle qui est venue nous avertir. Nous y avons été tout de suite. Le docteur, aussitôt, a pratiqué la vésication.

D. Vous savez que le docteur déclare qu'il ne se rappelle pas avoir ordonné la pose de vésicatoires ?

R. M. le docteur Ruelle n'est contredit plusieurs fois dans l'instruction. Je suis en concordance avec le sœur notre, qui confirme toutes mes déclarations heureusement.

D. Le lundi, n'est-il pas trouvé Léonie mieux ?

R. Non.

D. Le mardi ?

R. Pendant la nuit, elle a eu le délire, puis elle est revenue à elle ; elle a dit son chapelet. Le journée s'est écoulée dans des alternatives de crise et de calme bien. Le vésicatoire n'avait pas tiré : le semble était resté inefficace. Le docteur l'avait trouvée mieux le mardi matin.

D. Le mercredi ?

R. Elle a eu une nouvelle convulsion au commencement de l'après-midi. Elle est tombée immédiatement dans le coma.

D. Vous avez dit à l'instruction qu'elle avait eu une convulsion le matin.

R. C'est possible, je ne me rappelle pas exactement l'heure.

D. Le docteur ne se rappelle pas cette convulsion si l'avoir vu dans le coma.

R. Il en trempe absolument.

D. Le lavre était pas fermé ?

R. Quand Mme Bède est-elle venue le voir ?

R. Le mardi, elle l'avait le la nuit du mardi au mercredi.

D. Léonie était en plus mal. Dès, à ce moment-là vous croyez perdue ?

R. Oui. Le docteur m'a dit qu'il craignait « que le cerveau » p ît ». Je crois que cela signifiait que le cerveau était endommagé.

D. Il déclare qu'il ne se rappelle pas. Il dit avoir été très étonné quand il trouvé Léonie morte.

R. Non, ce n'est pas possible, puisqu'il avait soigné notre sœur pendant 15 jours.

D. C'est précisément pour cela ! La veille de la mort de Léonie, vous vous occupiez de son enterrement.

R. Elle était à toute extrémité : il fallait bien m'occuper des funérailles.

D. Le docteur dit qu'à dix heures du soir, le mercredi, Léonie n'était pas dans le coma.

R. Il s'est trompé de jour.

D. Vous écrivez à Mme Faber le lundi, le jeudi pour lui annoncer le décès de votre sœur, ajoutant qu'elle a eu une convulsion le matin ?

R. Congestion ou convulsion, je n'aurais pas été assez stupide, passez-moi le mot, pour donner trois diagnostics différents dans une maladie.

D. Le samedi 20, vous êtes allée payer la prime à la *Bâloise*. *S'vous n'y avez pas été*, la Compagnie n'aura-t-elle pas fait présenter chez Léonie, rue du Marteau, la quittance ? Vous avez payé la prime du 23 mai n'était pas payée, est-il exact que l'assurance ne pouvait être touchée ?

R. Je crois que oui.

D. Le 25, Léonie est morte. Or, C'est le 23 que vous faites appeler le prêtre qui lui administre les derniers sacrements. Quant au dimanche Pâques, vous l'emmenez...

R. Je suis heureuse de l'avoir fait venir, car sinon on m'aurait certainement accusée aujourd'hui d'avoir craint l'opinion des médecins.

D. Vous êtes allée, ce soir-là, dîner chez M. Julien, à Bruxelles, et vous êtes rentrée par le train de 9 h. 15 ; vous n'êtes donc guère inquiète sur le sort de votre sœur.

L'accusée ne répond pas.

D. D'ailleurs, vous avez raison de ne pas être inquiète, les docteurs avaient trouvé votre sœur très bien.

R. C'est après leur départ que la convulsion a eu lieu.

D. En vous quittant, le Dr Philippe n'a-t-il pas dit rassurer vos sœurs à Bruxelles ?

R. Oui.

A une autre question du président qui revient sur la contrainte sur les déclarations du docteur Ruelle, Mme Joniaux répond pour se résumer : « qu'elle n'est pas responsable des déclarations du docteur Ruelle qui sont datées à « plusqu'elles sont diverses ».

D. C'est le 24 février que Léonie est morte !

R. Ce n'est pas moi qui l'ai tué ; et je regrette de toute mon âme qu'elle ait été morte.

L'enterrement de Léonie

D. Arrivons aux détails d'enterrement.

R. J'ai voulu que l'enterrement eût lieu tout de suite. J'avais à éviter la contagion de l'influenza qui aurait infecté ma maison, si j'avais gardé chez moi le cadavre.

D. Vous avez dit à votre mère que vous ne vous ont pas de difficultés ?

R. Non.

D. Ne craignez-vous pas qu'il s'en produisît ?

R. Ma foi, non !

D. Vous avez dit au docteur Ruelle que votre mère vous en assurait.

R. Je lui ai dit cela longtemps après cette date.

D. D'après Mme Meskens, votre sœur Emilie aurait déclaré qu'elle ignorait l'assurance que Léonie avait contractée.

R. Emilie, avant sa mort, a consisté formellement ce propos.

D. Vous avez écrit à la *Bâloise*, que vos sœurs étaient très émues des quest ons qu'elle leur avait posées au sujet de la mort de Léonie. Où est cette lettre ? Je vous cours !

R. J'ai détruit toute cette correspondance.

D. C'est dommage ; dites-nous cependant quelles ont été ces questions qui ont si fort ému vos sœurs.

R. On leur a demandé si Léonie n'avait pas d'ennemis.

L'attitude de la Bâloise et de la Néerlandaise

D. La Compagnie a donc émis des doutes au sujet de cette mort.

R. C'est la coutume des compagnies d'assurances. Il y a des choses qu'elles n'ont pas encore trouvé, c'est l'art de délivrer en même temps qu'une police d'assurance un brevet de longue vie.

D. La *Bâloise* a soupçonné un moment à faire opérer l'autopsie de votre sœur Léonie.

R. Je regrette qu'elle ne l'ait pas fait.

D. Elle n'y a renoncé que parce que son agent a représenté qu'il s'agissait d'une famille honorable et que le scandale serait énorme.

R. Elle a eu tort.

D. Vous avez vous avez taxé d'*inqualifiables* les conduites des agents des compagnies qui s'enquéraient des conditions de la mort de Léonie ?

R. Parce qu'ils faisaient leur enquête sans m'en parler.

D. Parce qu'elle vous a offert une transaction ?

R. Elle offrait de payer la moitié de l'assurance.

J'ai répondu : De deux choses l'une, ou elle doit tout ou elle ne doit rien. Quelle preuve qu'elle ne doit rien, sinon qu'elle paye le tout. La *Néerlandaise* s'est exécutée sans protestation.

L'audience est suspendue à 12 h. 40.

Pendant la suspension

Pendant la suspension Mme Joniaux a les yeux rouges tout en mâchonnant. Aussitôt que le public a quitté l'audience on grand calme l'abandonne et elle est avec de nerf d'abondantes larmes. Elle se sent tellement fatiguée qu'elle est heureuse de voir approcher le moment de l'interrogatoire. Elle est littéralement exténuée de l'audience où elle subit un interrogatoire des plus serrés.

L'accusée, semble faire preuve d'un sang-froid étonnant. Ses réponses sont articulées d'une voix claire et ferme.

Le président en prévient ne vente par une somnole assez intense, et celle-ci arrive aussitôt mette et surprend toujours. Elle ne revient sans explication, et cela sans une seconde d'hésitation, pas un mot ne sent l'étude ou la préparation.

Elle ne qui concerne le jeu des assurances, notamment, elle a fourni des explications qui démontrent une intelligence telle que magistrat et jurés étaient étonnés de la clarté de ses réponses.

L'audience de l'après-midi

L'audience est reprise à 1 h. 50.

D. Les deux assurances ont donc été toutes deux respectivement en mars et en avril ?

R. Oui.

D. Jeanne Faber a donné quittance de la première, qui s'élevait à 40.000 fr. et vous remettez cette somme à votre sœur Emilie, savoir 30.000 fr. pour la dette sacrée et 10.000 fr. pour elle personnellement. Quelques jours après vous lui réclamez en sort deux les frais de maladie et de funérailles de Léonie.

R. Exactement.

D. La *Bâloise* a fait des difficultés et cet agent s'est présenté chez Emilie qui lui a donné des renseignements ne concordant pas avec vos explications.

R. Elle a dû se tromper. Au surplus, l'agent est un Allemand qui sait à peine le français et a pu mal comprendre.

La pension de Léonie et d'Emilie

M. le président aborde ensuite l'examen de l'acte par lequel Emilie et Léonie Ablay déclarent renoncer à la pension de 200 fr. que leur servait l'accusée. Cet acte est invoqué par Mme Joniaux pour sa justification ; il confirme, en effet, les explications qu'elle a fournies à l'instruction, mais les experts le déclarent apocryphe.

D. A l'époque où Emilie a fait son testament qu'elle a remis à M. le vicaire de Saint-Josse, elle se trouvait chez son beau frère, M. Bède ?

R. En effet.

D. Le papier des documents contestés est identique à celui que vous employiez à cette époque, tandis que l'écriture du testament de celui que votre sœur avait à disposition chez M. Bède. Comment explique-t-vous cela ?

R. Je ne l'explique pas et je n'ai pas à l'expliquer, mais je ne dis être l'auteur de ces pièces comme l'insinue l'accusation.

D. Cette pension de 200 francs par mois vous a été payée à partir précédemment à votre mère et à vos sœurs, Léonie et Emilie, est-elle bien réelle ?

R. Oui.

D. Cependant votre sœur Hortense n'est d'ailleurs plus un mystère pour personne depuis la dernière réunion du Conseil supérieur de la guerre. C'est le général Chanoine qui se trouve en ce moment à Lille à la tête de la 1re division d'infanterie.

Il est depuis longtemps désigné pour une situation en vue ; il devait même commander le corps de Madagascar ou le général Saussier espérait qu'il pourrait faire montre de ses rares et brillantes qualités.

Au dernier moment, sur les conseils de Négrier, le général Duchesne lui a été préféré.

La mort de l'oncle de l'accusée

M. le président. — Nous en arrivons à l'époque où vous le lier oize onze par si lance.

M. Jacques Van den Kerchove. Vous n'aspérez pas dites-vous, hivier de lu...

R. Non, mon frère et ma sœur étaient son frère, M. Prosper, ancien sénateur et sa sœur Mme veuve Joniaux la mère de mon mari.

D. Savez-vous qu'il vive ? marié, pourvu avec sa maîtresse et qu'il avait un enfant naturel et est reconnu ?

R. Nous le savons.

D. Ne vous avez-vous pas qu'il avait fait un testament en votre faveur ?

R. Nullement. Sa fortune, du reste, était plus prodigieuse que réelle et nous ne pensions pas qu'il dût laisser grand'chose.

D. Pourtant, au lendemain de son décès, M. Jos aux était hâté de faire apposer les scellés chez lui.

R. Il a cru d'accord avec son frère pour sauvegarder les droits de leur mère.

D. Pourquoi, écrivez-vous alors à Mme Meskens que votre oncle vous a dit que M. de Pontbriand a pu de la Loire-Inférieure qui tend à lots-dire d'accès des fonctions publiques et de l'armée aux individu qui ne sont pas issus de nobles depuis un certain nombre de générations.

Dans la soirée le monde politique continue à s'entretenir de la journée de la journée et aux certains milieux on va jusqu'à dire que le Conseil des Ministres eux-mêmes a nouveau le conseiller demain et que la solution interviendrait avant la séance de la Chambre.

Je mentionne ce bruit à titre d'informations. J'ajouterai qu'il trouve de nombreux adhérents. Qu'il l'a fait de lettre c'est une longue conférence qu'a eu aujourd'hui M. Dupuy avec M. Casimir Périer.

Cinq Naufrages

Londres, 9 janvier. — Une dépêche de Yarmouth annonce qu'au cours de la tempête, 5 bateaux de pêche ont sombré. Onze personnes ont disparu.

LA GUERRE

entre la Chine et le Japon

La Corée indépendante

Londres, 9 janvier. — Les journaux publient ce matin la dépêche suivante datée de Séoul, mardi :

« L'indépendance de la Corée a été solennellement proclamée ici, hier.

« Ce matin, le roi, suivi d'une imposante procession de fonctionnaires civils et militaires, s'est rendu au temple sacré de ses ancêtres, où il a déclaré que, dorénavant, la Corée ne dépendait d'aucun autre pays.

« La cérémonie a duré deux heures.

« On a remarqué que les soldats coréens qui formaient l'escorte du roi portaient des uniformes du modèle japonais. »

Un discours du comte Ito

Tokio, 9 janvier. — Le comte Ito, premier ministre, parlant hier à la seconde Chambre japonaise, a célébré les victoires des soldats et marins de la nation, dont les vertus guerrières ont assuré le succès.

Etant données les circonstances actuelles, le gouvernement ne soumettra aux Chambres que quelques mesures nécessaires pour mener à bonne fin la guerre de Chine.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Elections à Armentières

Les électeurs du canton d'Armentières sont cœur qué le 27 janvier pour élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Hellin décédé.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

M. Hugues, sénateur du Pas-de-Calais a déposé sur le bureau du Sénat une pétition des administrateurs du Bureau de bienfaisance de Boulogne-sur-Mer qui prient la Sénat, lors *de la discussion de la loi des finances* pour 1895, de vouloir bien détendre toute motion qui aurait pour but de faire appliquer aux hôpitaux-hospices et bureaux de bienfaisance à détour de dégrèvement complet. Le régime le plus favorable en matière de droit de succession, sur les dons et legs faits à ces établissements.

Les instituteurs suppléants

L'*Officiel* d'aujourd'hui publiera un décret portant qu'un crédit est alloué pour accorder chaque année aux instituteurs et institutrices suppléants départementaux.

Photographie artistique Victor HERMARY
20, GRANDE-RUE, ROUBAIX
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs à partir de 6 fr. 50 le douzaine, avec prime. Portraits de luxe : charbon à 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

DERNIÈRE HEURE

DÉMISSION PROBABLE

du Général Mercier

Son remplacement par le général Chanoine.

Le Gil Blas qui arrivera à Lille aujourd'hui à midi, annonce la nouvelle suivante que nous reproduisons sous réserve :

Il est plus que probable que le général Mercier quittera le ministère après la discussion du budget de la guerre, c'est-à-dire vers le milieu du mois prochain.

Le nom de son successeur n'est d'ailleurs plus un mystère pour personne depuis la dernière réunion du Conseil supérieur de la guerre. C'est le général Chanoine qui se trouve en ce moment à Lille à la tête de la 1re division d'infanterie.

Il est depuis longtemps désigné pour une situation en vue ; il devait même commander le corps de Madagascar et le général Saussier espérait qu'il pourrait faire montre de ses rares et brillantes qualités.

Au dernier moment, sur les conseils de Négrier, le général Duchesne lui a été préféré.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un enfant sans la place

Hier mercredi, vers midi et demi, un jeune garçon de dix ans, Paul Vi, s'amusait à glisser sur la glace, au quai de Wattrelos, quand tout à coup une crevasse se fit, et malheureusement le petit imprudent...

Les nombreux ouvriers présents n'osaient se risquer sur la glace quand M. Eugène Nyckens, cabaretier, au quai de Wattrelos, accourut porteur de la bouée de sauvetage qu'il lança à l'enfant.

Cela ne le sauvait et fut sauvé sur la berge. L'enfant, transporté dans un café voisin, reçut les soins que nécessitait son état.

M. Van Costenoble, commissaire de police du 3e arrondissement a pu'ver une enquête.

Un Roubaisien arrêté à Caen

Une dépêche de Caen, datée du 8 janvier, annonçait l'arrestation, au bureau des postes de cette ville de Gustave Cornil, 30 ans, domicilié à Lille, et Alfred Cornil, domicilié à Roubaix, inculpés d'escroquerie.

M. Alfred Cornil, manufacturier, boulevard de la Colmar, à Roubaix, a été appelé, mardi, à 2 heures de l'après-midi, par le commissaire central, devant qui il a comparu.

M. Cornil, se trouvant à Roubaix, n'a pu être arrêté à Caen. Cependant, le nom et l'âge de la personne arrêtée (30 ans) sont les mêmes que ceux de M. Cornil. Il y a lieu de penser que M. Cornil a un homonyme, ou bien qu'un escroc s'est servi de son nom et de ses papiers.

C'est ce que l'instruction établira.

Accident

Hier matin, une ménagère Mme Eléonore Duvinage, demeurant rue de l'Ara 12, s'est fracturé la cuisse droite en tombant.

Mauvais mari

Mardi soir, rue Stéphanie, cour Stéphanie, au coin, cour Arthur Sauvage, 38 ans, battait sa femme Jeanne Bulcaen, 36 ans.

L'épouse battue est allée déposer plainte à l'agent de service place Pierre-aux-Chênes qui a conduit l'irrésistible mari au dépôt de police.

Chambre de commerce

La chambre de commerce se réunira à la Bourse vendredi, 11 janvier courant, à quatre heures du soir.

Ordre du jour :

1° Réponse à faire aux questionnaires posés par la commission permanente des valeurs de Douanes.

2° Communications diverses.

Chronique colombophile

Le Sacré-Cœur de Roubaix, 1re section, 1re série, 1re aig. : 1re Rosé, 2e, 3e de Bé-Bé, 4e Fort Gerdinier informe les amateurs colombophiles qu'une importante exposition de pigeons aura lieu dimanche prochain, où se nomme les meilleurs sujets des expéditeurs de M. A. Carville, J. B. Hugo et Auguste Nagel.

L'exposition du dimanche dernier avait attiré un nombre considérable d'amateurs qui ont pu admirer les fins spécimens de M. Carville, J. B. Hugo et Auguste Nagel (marchés des principaux exposants de l'année dernière.

Il est même assez expressif de nouveau dimanche prochain en tout ce la Société Le Pigeon Blanc chez Madame veuve Duthoit, rue de l'Epeule.

TOURCOING

Distinction honorifique

Nous sommes heureux d'apprendre et de porter à la connaissance de nos lecteurs la distinction honorifique dont M. Grisey, l'ami et sympathique chef de la musique municipale de Tourcoing vient de M. Vaillant.

Le Conseil supérieur de l'Académie artistique, scientifique et littéraire du Hainaut a pris dès ses dernières séances, dernier, Séverin M. Grisey à la dignité de membre titulaire et lui a décerné la médaille de première classe du mérite artistique ; en foi de quoi le grand diplôme de l'honneur lui a été délivré.

Nous félicitons bien vivement M. Grisey de la distinction dont il est honoré.

Une ouverture de sa composition qui a été exécutée à Bruxelles et le supposer gagné dans il y a quelques mois à Tourcoing par notre Harmonie municipale, qu'il dirige avec tant de talent, justifient l'hommage qui fait cet remarquable musicien, artistique, scientifique et littéraire du Hainaut.

Conseil municipal

Le Conseil municipal sera consulté extraordinairement dans le courant de la semaine du mois courant. Il sera notamment appelé à prendre une délibération concernant le projet de sectionnement de canton-Nord.

Le carabinier gymnaste

Nous apprenons que le journal hebdomadaire fondé à Tourcoing en 1881 par M. Frère-Fortier, paraîtra dès le mois de janvier.

M. Boucher-Cadart, président du Conseil général du Pas-de-Calais, président de chambre à la Cour d'appel de Douai et président de la Fédération des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais vient de nous écrire à ce sujet à notre confrère M. Frère une lettre très flatteuse dont nous extrayons le passage suivant.

Vous n'avez pas voulu que la journal que vous avez fondé cessât de paraître et vous en avez fait don à nos fédérations. Comme vous nous n'avons pas qu'un but : développer et le goût du tir et des exercices de gymnastique ; former des tireurs habiles et faire des hommes solides et vigoureux ; nous aurons à cœur d'étendre à tous les hommes de bonne ce que pouvait accomplir des français animés de grand amour de la Patrie !...

Dans sa dernière assemblée, la fédération générale des sociétés de tir du Nord et du Pas-de-Calais et l'Association régionale des gymnastes à Société, à l'unanimité, qu'une subvention vous soit allouée pour être Alfred M. Frère Gorlier en reconnaissance des services ainsi rendus par lui à ces deux associations.

Vol d'une belladuse

Mardi soir, M. Cyrille Corlon, marchand de légumes et cabaretier, rue de la Croix-Rouge, recevait la visite d'un individu qui lui a dit qu'il était venu chez lui avec une belladuse qu'il avait amenée avec lui et qui avant même que M. Cardon se fut prononcé laissait entendre qu'il la donnerait même à meilleur marché s'il trouvait le prix trop élevé. M. Cardon comptait des sommes et demanda à l'inconnu son nom et son adresse.

Après son départ, M. Cardon contrôla ses dire et les trouvant faux.

Il se disposait à informer la police lorsque, vers 7 heures du soir, Mme Cardon rentrant chez elle la veille passer devant la maison. Elle pénétra sous le porche et aperçut lui et l'appréhenda.

Il lui posa des questions au sujet de la vol-ture qu'il était venu lui offrir la veille.

L'inconnu répondit qu'elle appartenait à un employé de la gare qui l'avait chargé de